

LA FORMATION PROPOSEE PAR L'AFPC

- **OBJECTIF** : **Acquérir** et **développer** les compétences relatives à l'exercice du métier de brancardier

Ce cycle de qualification dure 5 journées, soit 35 heures réparties comme suit :

- 21 heures de formation générale sur le métier
- 14 heures de formation sur "la manutention des patients"

- **CONTENU**

- Découvrir le métier de brancardier en établissement de santé.
- Savoir se situer dans une équipe pluridisciplinaire.
- Découvrir les règles standard en matière d'hygiène corporelle et vestimentaire au travail, maîtriser le lavage des mains, comprendre le principe des isolements et de décontamination des matériels.
- Nettoyage et bionettoyage. Entretien des locaux et de l'environnement, entretien du matériel
- Acquérir des connaissances théoriques en matière de respect des droits du patient, de secret professionnel, de confidentialité des informations contenues dans le dossier patient, de responsabilité professionnelle.
- Appréhender les principes de base en communication, repérer les obstacles à la relation, mettre en place les éléments pour une relation de qualité.
- Réaliser les gestes de premiers secours d'urgences
- Savoir appliquer les règles d'ergonomie et de manutention des patients.

- **PREREQUIS** Aucun

Le tarif est de 950.00€ NTT, pause et repas inclus.

Pour financer la formation de brancardier :

- si vous êtes professionnel d'un établissement de santé, la formation peut être prise en charge dans le cadre du plan de formation de l'entreprise.
- si vous êtes demandeur d'emploi et selon les conditions actuelles de prise en charge, ou en reconversion professionnelle, la formation peut être financée par Pôle Emploi.
- si vous êtes un particulier, nous proposons un paiement en plusieurs fois.

Il suffit de s'inscrire en prenant contact par email à : polefpc@afpc-formation.com ou par téléphone : 03.20.91.79.79

En 2023, la note globale de satisfaction pour cette formation est de 9.47/10



DEVENIR BRANCARDIER

- **DEFINITION DU METIER**

La mission du brancardier s'inscrit dans une politique de qualité des soins, d'accueil, de confidentialité des informations, d'obligation de secret professionnel, de respect des droits du patient, de discrétion et de réserve professionnelle.

Professionnel de proximité auprès des personnes soignées à des moments importants de leur hospitalisation, le brancardier doit pouvoir instaurer auprès de ces personnes un climat de confiance, de sécurité et être capable de les informer lors de leur premier soin.

Les gestes de manutention du brancardier et de transfert du patient s'effectueront dans un contexte de sécurité réciproque et de respect de la dignité de la personne.

- **SALAIRE**

Le salaire du brancardier varie en fonction de son secteur d'activité, de son grade, ainsi que de son échelon. Le salaire d'un brancardier au début de sa carrière tourne autour de 1 700.00€ brut/mois. En acquérant plus d'expérience dans sa profession, le salaire mensuel du brancardier peut varier entre 1 800.00 et 2 800.00€ brut/mois.

- **HORAIRES**

Les horaires du brancardier sont changeants. Cet agent peut en effet travailler pendant la journée, mais cela ne l'empêche pas d'être en service pendant la soirée et la nuit. Ce dernier peut également être engagé pendant les week-ends et les jours fériés.

- **EVOLUTION POSSIBLE**

Le brancardier peut suivre une formation complémentaire ou se reconverter vers d'autres métiers dans le domaine sanitaire. Il peut par exemple devenir aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ambulancier et même agent de service mortuaire.

+ d'infos : nous contacter